

**Commission Sport d'Entreprise**

**COUPE DE FRANCE  
DE BADMINTON  
PAR EQUIPE  
D'ENTREPRISE**

**TOULOUSE 5 ET 6 JUIN  
2005**

**DOSSIER  
D'INSCRIPTION  
DES  
EQUIPES**

**Organisée par AIRBUS TOULOUSE.**

**Règlement établi par D. Richard, commission sport entreprise de la FFBA, Philippe  
Giroud arbitre de la ligue Bourgogne (juge arbitre de la 1<sup>o</sup> édition), Laurence  
Planque arbitre régional Bourgogne**

# COUPE DE FRANCE

## DE BADMINTON PAR EQUIPE D'ENTREPRISE

TOULOUSE LES 5 ET 6 JUIN 2005

- Pages 3 à 7: règlement
- Page 8: Pré-inscription d'équipe
- page 9: Formulaire pour une équipe d'un club sport d'entreprise
- page 10: Formulaire pour une équipe d'une section de sport d'entreprise
- page 11 : Renseignements pratiques : la salle, l'hébergement, la restauration, les horaires

### **DATES A RETENIR**

Le formulaire de pré inscription (page 8) est à renvoyer avant le **15 décembre 2004** (il peut être retourné par E-Mail, mais il est indispensable que le chèque correspondant à l'inscription soit envoyé dans les plus brefs délais à **D Richard**.)

Les formulaires (pages 9 et 10) sont à renvoyer impérativement avant le **10 mai 2004**  
Renseignements, envoi de ces documents :

**Dominique RICHARD – ASCM – Service des espaces Verts – Mairie de Dijon BP  
1510 – 21033 DIJON CEDEX**

**Téléphones 03 80 74 51 57 (bureau) 03 80 55 69 27 (domicile)**

**Fax 03 80 74 52 97**

**E-Mail : asem@ville-dijon.fr ou FDomrichard@aol.com**

Les formulaires propres à l'organisation seront à renvoyer aux organisateurs (airbus Toulouse) aux dates indiquées le moment venu

**COUPE DE FRANCE**  
**DE BADMINTON**  
**PAR EQUIPE D'ENTREPRISE**  
**TOULOUSE 5 ET 6 JUIN 2005**  
**REGLEMENT**

**PREAMBULE**

Il est actuellement difficile de connaître le nombre potentiel de clubs et sections corporatives pouvant exister. En effet, il apparaît qu'un certain nombre de compétitions de sport d'entreprise existent dans certaines ligues (Midi Pyrénées, Alsace, dans certains départements Ile et Vilaine), mais si ces compétitions sont structurées au plan local les clubs participant ne sont pas connus en tant que clubs ou sections de badminton d'entreprise. Par ailleurs la première édition a permis de prendre des contacts avec des personnes qui a priori sont intéressées.

Il est rappelé que le principe de la Coupe de France de Badminton par équipe d'entreprises consiste en une sélection sur plusieurs niveaux géographiques : départements, puis ligues, puis zones, en vue de participer à la phase finale. Celle ci se déroulera avec 12 équipes, une équipe pour le club organisateur, si il remplit les conditions, 3 pour les 2 zones ayant le plus de clubs inscrits et 2 pour les 2 autres zones, plus le vainqueur de l'édition précédente..

**Si pour cette seconde édition le nombre de candidats ne dépassaient pas 12 toutes les équipes pourraient participer.**

**Ce règlement tient compte de l'expérience de la première compétition.**

**1 – GENERALITES**

**ANNEE 2005**

**Cinq clubs (mais 6 équipes) ont participé à la première édition. La publicité faite autour de cette manifestation a permis également de connaître un nombre de clubs ou de personnes ayant manifesté un certain intérêt.**

**Par ailleurs, la FFBA a dégagé des clubs susceptibles d'être « d'entreprises » et demande au club au moment de leur ré affiliation pour 2004/2005 s'ils ont le statut CORPO.**

**L'ensemble de ces clubs sera interrogé en priorité.**

Pour l'année 2005 et aussi longtemps que les conditions ne seront pas remplies pour organiser une coupe selon le déroulement indiqué en préambule, les inscriptions à la coupe de France de badminton d'entreprise se feront sur simple demande auprès de la

commission de sport entreprise de la FFBa, responsable D. Richard – ASCM – Mairie de Dijon – 21033 Dijon Cedex. E mail [ascm@ville-dijon.fr](mailto:ascm@ville-dijon.fr) ou [FDomrichard@aol.com](mailto:FDomrichard@aol.com).

La phase finale de la compétition étant limitée à 12 équipes, si, un nombre supérieur à 12 devait être enregistré il sera organisé dès 2005, une sélection préalable sous une forme qui sera définie par la commission sport d'entreprise en accord avec le bureau fédéral, en fonction de la localisation géographique des inscrits. **Deux équipes sont qualifiées d'office : le vainqueur de l'année précédente et le club organisateur (s'il remplit les conditions).**

**Le principe retenu sera au niveau du département, puis de la ligue, puis de la zone.**

L'équipe vainqueur remportera la Coupe de France de badminton par équipe d'entreprise.

Les modalités d'organisation de cette compétition est confiée par la FFBa à sa commission nationale de badminton d'entreprise, la partie matérielle elle, est confiée à une instance volontaire (club, département, région).

Cette compétition est inscrite dans le calendrier des compétitions fédérales

## **2 – COMPOSITION ET ENGAGEMENTS DES EQUIPES**

Les équipes peuvent être soit des équipes de clubs d'entreprise, soit de sections d'entreprises.

### **2-1 clubs de sport d'entreprise**

**Une association sportive est reconnue de sport d'entreprise soit si elle est licenciée à la FFBa et si elle est l'émanation d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession, soit de la volonté des membres d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession. (Extrait du Guide du Badminton)**

Tous les joueurs doivent appartenir au club. Il ne sera accepté qu'une féminine extérieure à l'entreprise sous réserve que son conjoint soit lui-même salarié de l'entreprise et qu'elle même soit licenciée FFBa, ou un seul descendant (licencié FFBa) par rencontre. Si le club corporatif regroupe plusieurs entités différentes sur la région (usines d'un même groupe), plusieurs collectivités territoriales (dans la limite d'un groupement de commune), l'ensemble des adhérents sous réserve qu'ils soient salariés dans l'une de ces entités pourra prendre part à la compétition en fournissant un certificat d'employeur de l'entité dont ils sont salariés.

### **2-2 Section de sport d'entreprise**

**Une section sportive est reconnue de sport d'entreprise soit si elle est l'émanation d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession, soit de la volonté des membres d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession. Chacun de ses membres doit être licencié à la FFBa au sein de clubs affiliés à la FFBa et dans la même région.(extrait du Guide du Badminton)**

Dans le cas de sections d'entreprises les équipes (d'une même profession, d'une même administration) ne peuvent être composées que par des joueurs licenciés dans des clubs de la région de déclaration de l'équipe. Par exemple, si les enseignants du secondaire de la région X veulent constituer une équipe elle pourra être formée avec d'autres joueurs remplissant les conditions, mais issus d'établissements du secondaire de la région X. Il ne sera admis qu'un conjoint ou un descendant par rencontre (également licencié).

Les formulaires d'engagement sont remplis par les clubs concernés ou par les responsables de sections.

Si le nombre total d'équipes inscrites à la compétition est inférieur à 12 il pourra être retenu plusieurs équipes d'un même club. Si un club inscrit plusieurs équipes, il devra donner un ordre de priorité de participation. Si plusieurs clubs présentent plusieurs équipes, les équipes N° 2 seront retenues en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

### **3 – NOMBRE DE MATCHES PAR RENCONTRE**

Chaque rencontre se dispute en 6 matches :

- 2 simples hommes
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Un même joueur ne peut pas disputer plus de deux matches dans la même rencontre. Chaque équipe sera ainsi constituée au minimum de 3 hommes et 2 femmes

### **4 – BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE**

Victoire : 3 points

Nul : 2 points

Défaite : 1 point ou forfait suite à une blessure pendant la compétition

Forfait VOLONTAIRE : - 1 point sur décision du juge arbitre

Pour tout match forfait le score sera de 15/0 15/0 ou 11/0 11/0

En cas d'égalité dans la poule il sera tenu compte du match avérage, puis du set avérage, puis du point avérage, puis du résultat ayant opposé les deux équipes en cause. Si l'égalité subsistait (match nul en poule 3/3 par exemple), il sera tenu compte de la valeur de l'équipe, calculée sur les 3 premiers hommes et les 2 premières féminines indiqués sur la feuille inscription. L'équipe la plus faible l'emportant.

### **5 – DEROULEMENT DES POULES ET PHASE FINALE**

Cet article prend comme option le fait qu'il y ait douze équipes. Bien entendu la composition des poules pourra varier suivant le nombre d'équipes réellement engagées (voir le point 5 A)

La phase qualificative se déroulera en 4 poules de 3, puis par ½ finales et finale.

**Les 4 têtes de série seront désignées en fonction de la valeur des points représentés par les 3 meilleurs hommes et par les deux meilleures dames inscrits, selon le barème de l'inter clubs national. A noter que la date d'envoi des compositions d'équipes est impérative. Les équipes qui ne respecteront pas ce délai ne pourront par la suite prétendre à obtenir une tête de série.**

**L'équipe ayant le plus de point sera tête de série dans la poule A, la deuxième en valeur dans la poule D, la troisième dans la poule C, la quatrième dans la poule B.**

**Le reste des places sera tiré au sort par le responsable de la commission sport entreprise en relation avec le juge arbitre.**

Les premiers de poule joueront pour les ½ finales (places de 1 à 4) les seconds de poules pour les matches de classement de 5 à 8 et les 3° de poules pour les places de 9 à 12.

Les seconds et troisièmes de poules joueront des matches de classement sous la même forme que les premiers, pour obtenir un classement complet sur 12 équipes.

### **5-A MESURES TRANSITOIRES SI LE NOMBRE D'EQUIPES EST INFERIEUR A 12**

**11 équipes** : 2 poules de 4 et 1 poule de 3. Seront désignées 3 têtes de série . Les trois premiers sont qualifiés pour une poule unique, puis les trois seconds, puis les trois troisièmes. Les quatrièmes des poules de classement font un match.

**10 équipes** : 1 pour le 4 et 2 de 3. Seront désignées 3 têtes de série  
Les 3 vainqueurs de poules plus le 2° de la poule de 4 sont qualifiés pour les places de 1 à 4 (sous forme de ½ finale et finales, plus match de classement 3° et 4°).  
Le 3° de la poule de 4 et les deux seconds des poules de 3 pour les places de 5 à 7 et les trois derniers de poules pour les places de 7 à 10.

**9 équipes** : 3 poules de 3. trois têtes de série, puis à nouveau des poules de 3 avec les trois premiers, les trois seconds et les trois troisièmes

**8 équipes** : 2 poules de 4, 2 têtes de série. Les sorties : 1<sup>er</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B, 1<sup>er</sup> poule B contre 2<sup>ème</sup> poule A et finale, plus place de classement. 3<sup>ème</sup> poule A contre 3<sup>ème</sup> poule B, et 4<sup>ème</sup> poule A contre 4<sup>ème</sup> poule b

**7 équipes** : 1 poule de 4 et 1 poule de 3. 2 sortants dans chaque poule, croisement comme pour 8 équipes, et une poule de classement avec les 3 autres équipes.

**S'il y a moins de 7 équipes** : poule unique.

### **6 - DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Les capitaines d'équipe doivent donner, au juge arbitre, la composition de leur équipe 30 minutes avant le début de la rencontre. Les classements de l'ensemble des joueurs sont affichés dans la salle (ils seront contrôlés par le juge arbitre la semaine précédent la compétition), et l'ordre des matches doit tenir compte impérativement du classement. Le juge arbitre est seul habilité pour modifier les compositions d'équipe qui ne tiendraient pas

compte de ce critère.

Une fois déposée (au plus tard à la date indiquée pour l'envoi des listes), la liste ne peut plus être modifiée sauf blessure d'un joueur dûment constatée (certificat médical) et avec l'accord du juge arbitre.

Les joueurs inscrits sur la feuille de matches sont supposés être présents. A l'appel de leur nom ils devront impérativement se présenter sur le terrain. Toute absence après 5 minutes sera déclarée comme forfait.

L'ordre des matches privilégié sera le suivant : DM, SH, SH, SD, DH, DD. Toutefois le juge arbitre peut modifier cet ordre après avoir prévenu les capitaines d'équipe dans l'intérêt de la compétition.

## **7 – REMPLACEMENT D'UN JOUEUR**

Avant une rencontre (dans la dernière demie heure) le juge arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur à la suite d'une blessure, ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à la condition que celui-ci soit d'un classement égal ou inférieur au joueur empêché. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge arbitre. Toutefois si le joueur blessé doit abandonner un match en cours il perd le gain de ce match, il ne peut être remplacé que pour le match suivant sous réserve que son remplaçant ne soit pas déjà inscrit à deux matches dans la rencontre concernée.

## **8 - VOLANTS**

Les volants plumes seront utilisés pour toutes les rencontres et sont fournis par la FFBA.

## **9 – DISQUALIFICATION EN CAS DE MATCHES FORFAITS**

Le juge arbitre pourra demander la prise de sanctions envers une équipe qui aurait concédé des matches par forfait en vue de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe.

## **10 – TENUES**

La compétition se déroulant dans le cadre du règlement de la FFBA en vigueur la tenue des joueurs devra être conforme aux directives fédérales.

## **11 – TITRE ET TROPHÉES**

L'équipe qui remporte la finale devient détentrice de la Coupe Nationale pour une année. Elle fera graver le nom du club et l'année sur le socle. Cette coupe lui est remise pour une année. Elle devra la faire parvenir au club organisateur de l'année suivante. Chaque joueur reçoit une médaille (vainqueurs et finalistes) ainsi que les capitaines et entraîneurs.

## **12 – RECLAMATIONS**

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, être consignées auprès du juge arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivant la

compétition par lettre recommandée avec AR auprès du responsable de la commission nationale du sport d'entreprise compétent, accompagné d'un chèque de 40 €. La commission statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception du courrier. Toutefois si la réclamation le nécessite le président de la commission corporative pourra demander au bureau fédéral son avis sur la réclamation, après avoir avisé le demandeur de la démarche.

### **13 - SANCTIONS ET RECOURS**

La commission est habilitée à prendre toutes les sanctions à l'encontre d'une équipe suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller jusqu'à la disqualification de l'équipe, d'un joueur à la simple amende. La sanction est notifiée au responsable du club concerné par lettre avec AR.

Si la commission donne raison au club plaignant le chèque lui sera rendu, dans tous les autres cas le chèque sera encaissé.

Le non respect des dispositions décrites ci dessus (notamment absence de chèque, montant non conforme au règlement) et dans les articles précédents entraînera automatiquement et sans information le rejet de la réclamation ou de l'appel.

### **14 – DROITS D'INSCRIPTIONS**

Le montant des droits d'inscriptions, d'une aide éventuelle de la fédération sont définis par le Comité directeur de la fédération annuellement, et fixé à 30 € par équipe engagée. Cette inscription est acquise par le club organisateur.

**Règlement coupe nationale sport d'entreprise.**

COUPE DE FRANCE  
DE BADMINTON  
PAR EQUIPE D'ENTREPRISE

CLUB D'ENTREPRISE  
SECTION DE SPORT D'ENTREPRISE

PRE-INSCRIPTION

AVANT LE 15 DECEMBRE 2004

Nom de l'équipe :

Pour une section de sport d'Entreprise, indiquez le critère permettant la composition (même profession par exemple) :

*Coordonnées du responsable de l'équipe :*

*Nom :*

*Prénom :*

*Adresse :*

*Code postal :*

*Ville :*

 / / / / / / / / /    portable : / 06 / / / / / / / / Fax /  
/ / / / / / / /

*Adresse E-mail :*

Nous engageons \_\_\_\_\_ équipe(s) à la deuxième coupe de France de Badminton par équipe d'entreprises.

L'inscription est fixée à 30 € par équipe – chèque à l'ordre de la FFBA.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

ATTENTION :: Un même club ne pourra pas inscrire plus de 2 équipes, les équipes 2 n'étant qualifiées que si le nombre d'équipes N° 1 inscrites ne permet pas d'atteindre le quota de 12.

**A retourner à : Dominique RICHARD – ASCM – Service des espaces Verts – Mairie de Dijon BP 1510 – 21033 DIJON CEDEX OU PAR E.MAIL (chèque de confirmation à envoyer ensuite)**

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION SERA ADRESSÉ

**COUPE DE FRANCE  
DE BADMINTON  
PAR EQUIPE D'ENTREPRISE  
DATE LIMITE LE 20 MAI 2005**

<b>CLUB</b>
-------------

**COMPOSITION D'EQUIPE  
(DOCUMENT A FAIRE VALIDER PAR LA LIGUE DE RATTACHEMENT)**

<b>Nom de l'entreprise :</b>	
<b>Nom du club :</b>	<b>N° d'affiliation FFBa :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	<b>Ville :</b>

<b>Coordonnées du responsable de l'équipe :</b>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	<b>Ville :</b>
/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /	<b>portable :</b> / _ 06 / _ / _ / _ / _ / _ /
<b>Adresse Email :</b>	
<b>LISTE DES JOUEURS</b>	

Noms et prénoms	Classement	N° de licence (obligatoire)
<b>Hommes</b>		
①		
②		
③		
④		
<b>Dames</b>		
①		
②		
③		
④		

Si tous les joueurs travaillent dans la même entreprise la présente liste peut servir de certificat d'employeurs. Il suffit de compléter le cadre ci dessous

Je soussigné(e) responsable du personnel de l'entreprise certifie que les personnes figurant sur la liste ci-dessus font partie du personnel de mon établissement et exercent un emploi au moins de 80 heures par mois, depuis plus de 3 mois.	
Nom du signataire	Date et signature

**À RETOURNER A D. RICHARD ADRESSE DANS LE RÈGLEMENT  
DATE LIMITE LE 15 MAI 2005**

# SECTION DE SPORT D'ENTREPRISE\*\*

## COMPOSITION D'EQUIPE (DOCUMENT A FAIRE VALIDER PAR LA LIGUE DE RATTACHEMENT)

Nom de l'équipe :

Indiquez le critère permettant la composition (même profession par exemple) :

*Coordonnées du responsable de l'équipe :*

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

/ / / / / / / / . portable : /\_06 / / / / / / / /

**Adresse Email :**

### LISTE DES JOUEURS

Noms et prénoms	Club d'appartenance	Classement en simple	N° de licence (obligatoire)
<b>Hommes</b> 			
<b>Dames</b>			

Pour tous les joueurs inscrits il faudra un certificat d'employeur.

\*\* rappel : Une section sportive est reconnue de sport d'entreprise soit si elle est l'émanation d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession, soit de la volonté des membres d'une entreprise, d'un ministère, d'une société, ... ou d'une même profession. Chacun de ses membres doit être licencié à la FFBA au sein de clubs affiliés à la FFBA et dans la même région. (extrait du Guide du Badminton)

A RETOURNER A D. RICHARD adresse dans le règlement **Date limite le 15 mai 2005**

**LE COTE PRATIQUE DE LA COMPETITION  
SERA ENVOYE PAR LE CLUB RECEVANT LA  
COMPETITION ET CONCERNERA**

**SALLE**

**HEBERGEMENT**

**HORAIRES**

**RESTAURATION**